



MUNICIPALITÉ D'EASTMAN

160, chemin George-Bonnallie
Eastman, QC J0E 1P0 tél: 450 297-3440

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR UN CHANGEMENT D'USAGE, L'AJOUT D'UN USAGE AUTORISÉ, INSTALLATION D'UN PONCEAU PRIVÉ DANS L'EMPRISE D'UN CHEMIN PUBLIC ET DÉPLACEMENT D'UNE CONSTRUCTION

Généralités

1. La demande doit être *conforme aux règlements* de zonage et de permis et certificats ;
2. La demande doit être *accompagnée de tous les plans et documents* permettant une bonne compréhension du projet :
 - Pour l'ajout d'un usage autorisé : les plans des planchers, l'emplacement de l'espace réservé pour le nouvel usage ;
 - Pour un changement d'usage : le tracé du chemin d'accès avec les distances par rapport aux lignes de lot, les espaces de stationnement, la superficie à déboiser pour fins de construction, le diamètre du ponceau à installer.
3. Lorsque situé zone de conservation, le déboisement pour les voies d'accès ne peuvent excéder une largeur d'emprise de 8 mètres et la superficie maximale de déboisement pour fin de construction est de 800 m² ;
4. Pour un usage résidentiel, la largeur maximale d'un accès est de 6 mètres et un maximum de deux accès par terrain et par rue est autorisé (sur certaine portion de la route 112, un seul accès est autorisé; l'accès doit être à une distance de 1 mètre d'une ligne délimitant le terrain ;
5. Le propriétaire s'engage à trans mettre, aux différents entrepreneurs, le plan de contrôle d'érosion avant le début des travaux ;
6. Le propriétaire s'engage à informer la municipalité au moins 48 h avant la date de début des travaux ;
7. L'article sur les amendes : Si le propriétaire fait défaut quant à l'application du plan de contrôle de l'érosion. (Article 2.2, chap. 2, règlement de construction) ;
8. Le propriétaire s'engage, comme étape 1 des travaux, à faire l'installation du ponceau, selon les règles de l'art, pour aménager l'accès des entrepreneurs à son terrain. (Article

4.17, chap. 4, règlement de construction) ;

9. Le tarif pour l'obtention du permis a été payé. Le coût du certificat est fixé à \$25 ;
10. L'obtention du présent certificat n'exclut pas le demander d'obtenir tout autres permis ou certificat, entre autres dans le cas de rénovation, de construction, d'installation d'une enseigne, ou autre.

N.B : L'inspecteur en bâtiment a un délai de 30 jours pour émettre (ou refuser) le certificat. Le permis devient caduc, si après 3 mois de la date d'émission du certificat, les travaux relatifs au changement d'usage n'ont pas débuté.

1) Propriétaire (adresse permanente):

Nom : _____ Tél. : () _____ - _____

Adresse : _____ Fax. : () _____ - _____

Courriel : _____ Code postal : _____

2) Exécutant des travaux :

Nom : _____ Tél. : () _____ - _____

Adresse : _____ Fax. : () _____ - _____

Courriel : _____ Code postal : _____

No RBQ : _____

3) Emplacement :

Adresse (si vous en avez déjà une) :

Numéro de lot(s) : _____ Superficie : _____

4) Usage :

Usage actuel : _____

Usage proposé : _____

Le nouvel usage est-il principal ou secondaire : () Principal () Secondaire

5) **Information additionnelle :**

Changement au nombre de logements : () Oui () Non

Si oui, nombre de logements avant : _____ après : _____

Changement au nombre de chambres à coucher : () Oui () Non

Si oui, nombre de chambres existantes : _____ prévues : _____

6) **Description des travaux :**

7) **Plan ou croquis :**

Fournir un plan à l'échelle des aires de planchers et des aménagements extérieurs tels le chemin d'accès, le ponceau, la superficie à être déboisé, l'aire de stationnement...



8) Mandataire :

Si la demande n'est pas effectuée par une personne autre que le propriétaire inscrit au rôle d'évaluation, vous devez obtenir un mandat ou une lettre signée de celui-ci vous autorisant à signer ladite demande à sa place. Dans le cas où la propriété aurait été vendue récemment, vous devez accompagner votre demande d'une copie de l'acte de vente.

DÉCLARATION

Je soussigné _____ certifie que les renseignements donnés dans la présente demande sont complets et exacts. Et si le certificat d'autorisation m'est accordé, je me conformerai aux dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter.

Signature du propriétaire ou du représentant autorisé

Date